

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU PAYS DU LUNEVILLOIS

SEANCE DU 21 JANVIER 2015

L'an deux mille quatorze, le 21 janvier, les représentants du Comité syndical du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la MJC de Bertrichamps sous la Présidence de Monsieur Hervé BERTRAND

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 30 Présents : 24
Votants : 26
Nombre de suffrages exprimés : 26
Pour : 26 Contre : Abstention :

Etaient présents :

M. ACREMENT René, M. BAUDOIN Jacques, M. BERTRAND Hervé, M. BOUCAUD Christian, Mme COLAS Claudine, M. COLIN Philippe, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, M. GENAY François, M. GEX Christian, M. GOGLIONE Jean Marie (suppléant de M. ARNOULD Philippe), M. HAINZELIN Francis, M. LAVOIL Jacques (suppléant de M. BIENTZ Guy), M. MAILLIOT Frédéric, M. MARCHAL Michel, M. MERCIER Thierry, M. MULLER Bernard, M. PISTER Jacques, M. SERVANT Guy, Mme VAUDEVILLE Sabrina, M. ZABEL Bernard.

Voix consultative : Mme Sophie LEHE, M. RICHARD Claude

Etaient excusés avec pouvoir :

M. AUBERT Jean Christophe donne pouvoir à M. BERTRAND, M. DEWAELE Jacques donne pouvoir à M. PISTER Jacques, Mme GEORGES Marie-Jo donne pouvoir à Mme COLAS Claudine, M. SONREL Christophe donne pouvoir à M. DUJARDIN Bruno.

Etaient excusés remplacés par leur suppléant : M. ARNOULD Philippe, M. BIENTZ Guy, M. MARTIN Jean-Paul.

Etaient excusés : M. GELLENONCOURT Laurent, Mme JACQUOT Dominique, M. LAMBLIN Jacques, M. JAMBOIS Guy.

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme VAUDEVILLE Sabrina

2015-007

Date de convocation
15/01/2015

MAISON DU TOURISME : DEMANDE DE SUBVENTION

Date d'affichage
26 JAN. 2015

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

Par délibération du 11 décembre 2014, le syndicat mixte approuve la création de la Maison du tourisme. Les communautés de communes ont confié à la Maison du tourisme du Pays du Lunévillois, les missions liées au tourisme telles que définies par le code du tourisme permettant ainsi de solliciter le classement d'Office de tourisme.

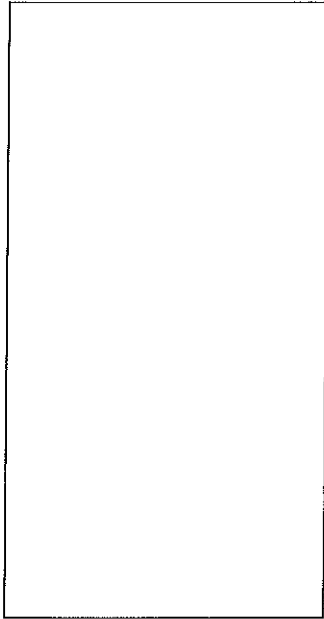
Dans le cadre de la création d'un office du tourisme, le conseil général s'est engagé à accompagner financièrement, sur la base d'un montant forfaitaire de 30 000 euros, cette volonté de faire du tourisme une véritable politique de développement.

D'autres partenaires financiers pourront être sollicités une fois leur politique contractuelle définie.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,

Après avis favorable du Bureau syndical, le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **APPROUVE** les demandes de subvention relative au développement du



- tourisme et au fonctionnement de la Maison du tourisme,
- **AUTORISE** le président à solliciter ces demandes auprès de la Région Lorraine, du Conseil Général de Meurthe et Moselle et des fonds LEADER,
- **AUTORISE** le président à signer tout document afférent à ces demandes de subventions
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution des montants de subventions sollicitées auprès des différents partenaires financiers.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bertrichamps

Le Président
Hervé BERTRAND

